



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 5 décembre 2019**

RAPPORT N° 31/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 270'000.-- pour l'entretien
du Pont du Quai Perdonnet**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis 31/2019 sur la « Demande de crédit de CHF 270'000.– pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet » s'est réunie le mercredi 20 novembre 2019 à l'Hôtel-de-Ville, de 19h. à 19h40. Elle était composée de Mme Marcia Ciana, M. Henok Gyger, M. Jean Kamba, M. Werner Riesen, Mme Fabrizia Sanna Georgi et Mme Anne-Francine Simonin, ainsi que d'Alain Gonthier, président-rapporteur. Elina Leimgruber représentait la Municipalité et Claude Lehrian la direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE).

A. Présentation du projet

La Municipalité rappelle qu'elle aurait souhaité présenter un seul préavis pour tous les travaux d'entretien routier énumérés en page 4 du préavis (quai Perdonnet, rue d'Italie, rue des Moulins, avenue de Corsier). Elle a dû avancer ce préavis pour que le chantier puisse démarrer au moment des basses eaux programmées entre mi-mars et mi-avril 2020. Il faut préciser que l'enveloppe de 1,2 million mentionnée dans le préavis n'est pas une décision formelle déjà prise; elle figure dans le plan des investissements, qui n'est qu'un document indicatif. Un préavis pour les 3 autres objets sera présenté au début de l'année 2020.

B. Discussion

Stabilité de l'ouvrage: comme écrit dans le préavis, le pont du quai Perdonnet a été vérifié en 2018. Il a été testé avec deux véhicules d'urgence de 26 et 15 tonnes, espacés de 5 mètres. Quant à ses fondations, elles sont stables. C'est la partie plus à l'Est du quai (voir orthophoto annexe 1 du préavis), constituée de remblais, qui s'affaisse et dont les mouvements sont suivis en continu.

Coût de l'entretien: le premier entretien important depuis la construction a eu lieu en 1974. Les entretiens plus légers ont repris en 2004, puis tous les 4 ans (l'abaissement de la surface du lac a lieu tous les 4 ans), avec l'exception de 2018 au lieu de 2016. L'entretien objet de ce préavis est d'une importance et d'un coût exceptionnel, et celui de 2024 devrait revenir à des sommes nettement inférieures.

Plutôt qu'entretenir sans cesse, ne faudrait-il pas démolir et reconstruire? Le coût d'une démolition-reconstruction des 110 mètres de pont est évalué par la DAIE à 12 à 15 millions. Les entretiens précédents ont coûté en 2004 40'000.–, en 2008 26'000.–, en 2012 48'000.– et en 2018 28'000.– En additionnant le chantier prévu en 2020, on arrive à un total de 412'000.– en 17 ans, soit une moyenne de moins de 25'000.– par an. La somme nécessaire pour reconstruire à neuf le pont permettrait donc l'entretenir pendant 480 à 600 ans... L'option « entretien » s'impose donc clairement. Dans le même ordre d'idée, le treillis de poutres en béton ferrailé (voir photos dans l'annexe 3 du préavis et annexe de ce rapport) est intégré dans la dalle. Il n'est donc pas possible de conserver la structure et de couler dessus une nouvelle dalle.

La commission apprend encore que le quai ne sera pas fermé durant les travaux, qui ne nécessitent pas une importante installation de chantier sur le quai, et se passent dessous. Une commissaire signale qu'en cas de gros problème, il est possible de demander une prolongation des basses eaux jusqu'au premier mai.

C. Aspect financier

Conformément à l'article 58 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a examiné, lors de sa séance du 6 novembre 2019, l'aspect financier de ce préavis 31/2019 et s'est déterminée favorablement, à l'unanimité, quant à ses conclusions.

D. Conclusions

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 31/2019. Elle vous prie donc, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 31/2019, du 28 octobre 2019, concernant la « Demande de crédit de CHF 270'000.– pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.– pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 13'500.– pendant 20 ans.

Pour la commission,
le rapporteur: Alain Gonthier



Perdonnet, schéma constructif

